AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0020
FR0013006558-FS0010

5 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SRP GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2016, la société Axa Investment Managers[1] (« Cœur Défense » Tour B La Défense 4, 100 esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société SRP GROUPE et détenir 1 690 154 actions SRP GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 3,51% des droits de vote de ladite société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SRP sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Axa S.A. La société Axa Investment Managers a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 32 840 224 actions représentant 48 218 359 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.